



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

« ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE »
« WIMOOV Gers – Hautes Pyrénées »

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°AP5 lancé en mai 2014 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
[www. experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site www.experimentation.jeunes.gouv.fr



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

THÉMATIQUE : Mobilité et accès à l'emploi des jeunes Numéro du projet AP5_36
LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ
Titre : Accompagnement à la mobilité
Objectifs initiaux : accompagner les publics jeunes résidant sur les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées vers une situation d'autonomie en termes de mobilité pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation. Objectif quantitatifs : 700 jeunes accompagnés en 2015 – 2016 (250 sur le 32 / 450 sur le 65)
Public(s) cible(s) : Jeunes de moins de 25 ans suivis par les Missions Locales du Gers et des Hautes –Pyrénées Ils devront avoir un projet professionnel validé par le référent Mission Locale (dispositif CIVIS, Garantie jeunes..).
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : <i>En individuel</i> : Bilan compétence mobilité suivi d'un accompagnement de 3 mois maxi Services activables : formation mobilité / accompagnement obtention titres de transport / accompagnements micro-crédit / orientation partenaires / mise à disposition de véhicules (65) / service de micro-transport (65 en 2015) <i>En collectif</i> : Module mobilité de 3h dans le cadre de l'accompagnement Garantie Jeunes (info mobilité, atelier lecture de plans, nouvelles techno) + message prévention (65)
Territoire(s) d'expérimentation : Les territoires concernés sont les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées. Sont inclus deux quartiers Politique de la Ville : l'Ophite à Lourdes et le Garros à Auch
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Un accompagnement spécifique mobilité proposé aux jeunes en situation d'insertion socio-professionnelle – Un partenariat plus fort avec les Missions Locales sur les 2 départements
Partenaires techniques opérationnels : (1) Partenaires initialement visés : Missions Locales, Pôle Emploi, AIM 32, MOB 65 (2) Partenaires effectifs : Missions Locales, Pôle Emploi, AIM 32, MOB 65, ADIE, Parcours Confiance, Garage solidaire Auto Satisfaction, réseau auto-écoles ANPER, GMF, MACIF
Partenaires financiers (avec montants): FEJ = 115 000€ ; Pôle Emploi = 85 300€
Durée de l'expérimentation : (1) Durée initiale : 24 mois (2) Durée effective : 24 mois
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : WIMOOV Type de structure : association loi 1901
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : TEPP/ CNRS Type de structure : CNRS



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

SOMMAIRE

Introduction	page 2
I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation	page 5
A. Objectifs de l'expérimentation	page 5
B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation	
1. <i>Public visé</i>	<i>page 5</i>
2. <i>Bénéficiaires directs</i>	<i>page 5</i>
2.1. <i>Statistiques descriptives</i>	<i>page 5</i>
2.2. <i>Analyse qualitative</i>	<i>page 6</i>
3. <i>Bénéficiaires indirects</i>	<i>page 6</i>
II. Déroulement de l'expérimentation	page 7
A. Actions mises en œuvre	page 7
B. Partenariats	page 9
1. <i>Partenaires opérationnels</i>	<i>page 9</i>
2. <i>Partenaires financiers</i>	<i>page 9</i>
C. Pilotage de l'expérimentation	page 10
D. Difficultés rencontrées	page 10
III. Enseignements généraux de l'expérimentation	page 11
A. Modélisation du dispositif expérimenté	page 11
B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif	page 11
1. <i>Public visé</i>	<i>page 11</i>
2. <i>Actions menées dans le cadre du dispositif</i>	<i>page 11</i>
3. <i>Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance</i>	<i>page 12</i>
4. <i>Impacts sur la structure</i>	<i>page 12</i>
Conclusion	page 13

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

Le projet a été concentré sur 2 objectifs :

- accompagner les **publics jeunes résidant sur les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées** vers une situation **d'autonomie en termes de mobilité** pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation.
- Réaliser **700 accompagnements** en cumulé sur les 2 départements (250 sur le Gers – 450 sur les Hautes Pyrénées)

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé

L'action a été programmée en direction des **jeunes suivis par les Missions Locales partenaires** confrontés à des problématiques de mobilité mais également à d'autres freins périphériques.

La condition d'orientation définie était d'avoir un projet professionnel validé par leur référent Mission Locale.

2. Bénéficiaires directs

2.1. Statistiques descriptives

	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée du projet
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action			
Jeunes	368	385	753
Adultes			0
Nombre total de bénéficiaires	368	385	753

Bénéficiaires entrés pendant toute la durée du projet	
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques	
1. Jeunes	
Âge	
Moins de 6 ans	
6-10 ans	
10-16 ans	
16-18 ans	
18-25 ans	753
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	
Situation	
Elèves en pré-élémentaire	
Elèves en élémentaire	
Collégiens	
Lycéens en LEGT	
Lycéens en lycée professionnel	
Jeunes apprentis en CFA	
Étudiants du supérieur	
Demandeurs d'emploi	753
Actifs occupés	
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	
Niveau de formation	
Infra V	172
Niveau V	488
Niveau IV	84
Niveau III	9
Niveau III	
Niveau I	
Sexe	
Filles	239
Garçons	514

2.2. Analyse quantitative et qualitative

753 jeunes ont été accompagnés pour un objectif initial de 700 personnes soit + 7,5%.

Rappel objectifs

2015 : 300 jeunes soit 200 pour les Hautes-Pyrénées et 100 pour le Gers

2016 : 400 jeunes soit 250 pour les Hautes-Pyrénées et 150 pour le Gers

Nombre de bénéficiaires depuis le début du projet (2015 et 2016) :

753 jeunes : 495 pour les Hautes-Pyrénées (68%) et 258 pour le Gers (32%)

On remarque toutefois que si les chiffres ont été largement dépassés en 2015 (+ 68 jeunes), la barre des 400 personnes n'a pas été atteinte en 2016.

Ce delta s'explique de 2 manières :

- Après un fort démarrage en 2015, nous avons constaté une baisse du nombre de personnes en dispositif Garantie Jeunes.
- Notre difficulté à établir un lien constant avec la Mission Locale du Gers a pénalisé la prescription individuelle.

Si on regarde de plus près les participants, on peut tirer les constats suivants :

- 100% des orientations sont des publics Missions Locales
- Une **proportion très marquée de garçons** (69%)
- Un faible niveau d'étude : **88% des jeunes ont uniquement un niveau V**
- **30%** des personnes ayant bénéficié d'un accompagnement individuel ont des **freins bloquants autres que ceux liés à la mobilité** (psychologiques, financiers.)

3. Bénéficiaires indirects

L'action a permis de travailler en **grande proximité avec les équipes des Missions Locales** autant pour la prescription que pour le suivi.

Cela a supposé également des réunions de présentation de l'accompagnement et de facto **une sensibilisation des référents aux problématiques de mobilité**.

Cela s'est avéré particulièrement fructueux dans les Hautes Pyrénées. Cette relation a permis également de mener **2 actions autour de la sécurité routière** (1 pour les professionnels, 1 autre pour les publics).

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Le public orienté a été reçu :

1. soit par une orientation individuelle : **bilan compétence mobilité + parcours mobilité**
2. soit dans le cadre d'**intervention collective**

Le bilan compétence mobilité ou BCM

Entretien de 1h/1h30 permettant de dresser un diagnostic social, professionnel du point de vue de la thématique mobilité. Il vise à :

- à détecter les problématiques de mobilité que rencontre la personne au moment de l'entretien dans le cadre de son parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle : accessibilité aux lieux d'emploi, disponibilité horaire pour l'exercice d'une activité professionnelle, déplacements liés à la recherche d'emploi, exigences de mobilité pour l'exercice d'une activité etc.
- à définir les solutions de mobilité les plus cohérentes, en prenant en compte les impératifs de développement durable, pour faire évoluer positivement la situation du bénéficiaire. Enfin, il fait office de base de travail pour l'orientation du bénéficiaire vers des services et dispositifs de mobilité.

Impact et plus-value

Le Bilan de Compétences en face à face permet aux bénéficiaires de :

- prendre conscience de leurs compétences en mobilité, qu'il avait parfois occultées
- prendre conscience de l'importance de développer son territoire de recherche d'emploi afin d'augmenter ses chances de retrouver un emploi, et donc être davantage mobile.
- d'être informé sur les transports en commun existants sur le territoire
- d'être informé sur les offres de mobilité alternatives (covoiturage,)
- de faire le lien entre mobilité et insertion professionnelle

Le plan d'actions mobilité

Activation de solutions pédagogiques et/ou financières et/ou matérielles

Ce plan se coordonne autour de services pédagogiques, financiers et matériels dans l'objectif de permettre des déplacements autonomes et responsables.

Celui-ci se décline sous forme de rencontres régulières (3 à 5 RDV) et de contractualisations « d'objectifs mobilité » à atteindre à court et moyen terme.

Exemples de formations et solutions pédagogiques

- formation lecture de plans / grille transport
- formation utilisation des transports en commun
- accompagnement permis (suivi apprentissage via auto-école)
- formation utilisation de nouvelles technologies pour se déplacer
- formation covoiturage

Exemples de solutions financières

- accompagnement au montage d'un micro- crédit Parcours Confiance ou ADIE
- accompagnement obtention des cartes de transport

Exemples de solutions matérielles

- orientation partenaire location de vélos / scooter / voitures
- orientation partenaire garage associatif

Les interventions collectives

Module de formation en collectif (groupe jusqu'à 15 personnes) d'une durée de 2 à 3h.

Les interventions collectives se sont déroulées notamment dans le cadre de la Garantie Jeunes sous forme de module mobilité intégrant une approche de la mobilité, une présentation de l'existant et une sensibilisation à la sécurité routière et aux risques alcool.

Synthèse des actions mises en œuvre de janvier 2015 à décembre 2016

➤ **Hautes-Pyrénées**

421 bénéficiaires reçus en accompagnement collectif dans le cadre de la Garantie Jeunes

74 bénéficiaires reçus en accompagnement individuel avec un bilan de compétence mobilité.

➤ **Dans le Gers**

238 bénéficiaires reçus en accompagnement collectif dans le cadre de la Garantie Jeunes

20 bénéficiaires reçus en accompagnement individuel avec un bilan de compétence mobilité

☒ **Services utilisés par les bénéficiaires (Gers et Hautes-Pyrénées)**

592 formations pédagogiques

26 Conseils en mobilité approfondi

14 mises à disposition de véhicules

21 accompagnements au microcrédit

6 accompagnements au code/permis B

5 recours au transport micro-collectif

3 évaluations de conduites

❖ **Sorties des bénéficiaires (Gers et Hautes-Pyrénées)**

51 sorties (HP) et 5 (Gers) dont:

15 accès à l'emploi (dont 5 CDD + de 6 mois et 10 CDD – de 6 mois)

5 accès à la formation

Soit un **taux d'accès à l'emploi et à la formation de 36%**

○ **Autres informations :**

59% des accompagnements ont été menés à leur terme.

20% des personnes ont amélioré leur mobilité avec une amélioration de leur autonomie.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Missions Locales	Insertion des jeunes âgées de 15 à 26 ans	Prescripteur
Pôle Emploi	Insertion des demandeurs d'emploi	Financier et prescripteur
AIM 32	Garage solidaire et location de voiture à tarif social	Partenaire opérationnel
MOB 65	Garage vélo solidaire et auto-école solidaire	Partenaire opérationnel
ADIE	Association proposant du micro-crédit	Partenaire opérationnel
Parcours Confiance	Fondation Caisse d'Épargne proposant du micro-crédit	Partenaire opérationnel
Auto Satisfaction	Garage solidaire	Partenaire opérationnel
ANPER	Réseau d'auto-écoles classiques	Partenaire opérationnel
GMF	Partenaire national sur actions sécurité routière	Partenaire opérationnel
MACIF	Partenaire national sur actions sécurité routière	Partenaire opérationnel

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	56 %
Cofinancements extérieurs à la structure	41 %
Autofinancement	3 %

C. Pilotage de l'expérimentation

Un comité de pilotage a été organisé chaque année sur Tarbes aux dates suivantes :

- **1^{er} décembre 2015**
- **4 octobre 2016**

Les partenaires présents ont confirmé les résultats positifs de l'action menée par Wimoov sur le département des Hautes-Pyrénées.

Compte-tenu de la situation du Gers (changement RH en 2015 et demande RDV non abouties avec la direction de la ML 32 en 2016), il n'a pas été possible de mettre en place un comité de technique comme espéré.

En complément de ces réunions, un comité technique sur les Hautes-Pyrénées a été organisé à Tarbes le 14 juin 2016 réunissant des partenaires locaux dont la présence d'un représentant de la Mission Locale des Hautes-Pyrénées.

Composition du comité pilotage

Pôle Emploi	DIRECCTE	Conseil Départemental 65
GIP 65	Mission Locale	Cap Emploi
Préfecture des Hautes Pyrénées	Grand Tarbes	MOB 65
Région Occitanie	KEOLIS Alezan	CCI 65
Secours Catholique Pyrénées Gascogne	CGET	Fondation AG2R La Mondiale

D. Difficultés rencontrées

Outre les difficultés à convaincre des co-financeurs de soutenir l'action sur lesquelles nous reviendrons dans la conclusion, le bilan que nous pouvons dresser sur la période 2015 – 2016 est le suivant :

- les **attentes des prescripteurs** restent **très orientées vers des solutions matérielles** qui ne répondent pas à toutes les situations.
- le public est très caractérisé par un besoin de **solutions immédiates** et il y a une forte déperdition au-delà du premier mois d'accompagnement.
- nous avons constaté un **absentéisme important** aux RDV de suivi (environ 30%) durant les accompagnements mobilité. La conséquence immédiate est le nombre d'accompagnements clôturés bien avant leur terme du fait du bénéficiaire (20% des sorties).
- notre **difficulté à établir un lien constant avec la Mission Locale du Gers** a pénalisé la prescription individuelle.
- la **complexité du milieu rural** (réseau de transports en commun restreint et nombre d'acteurs mobilité limités) et la difficulté à changer ses comportements sont des données rendant plus difficiles l'efficacité de l'action.
- Il y a une forte attente des jeunes sur le passage du permis qui s'oppose à des **possibilités de financements de plus en plus limitées**.
- l'opérateur gersois assurant la location de scooter (AIM 32) a décidé de **ne plus proposer ce service** en 2016 (problème financier). Or, ce mode de déplacement était une bonne alternative.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Modélisation du dispositif expérimenté

En termes d'actions :

- Accompagnement individuel et collectif du public pour s'adapter aux besoins de chacun
- Diagnostic mobilité comme porte d'entrée de l'accompagnement individuel
- Bouquet de solutions pédagogiques, financières et matérielles pour répondre à la problématique

En termes de messages adressés :

- Promotion des solutions existantes présentes sur le territoire
- Promotion de l'intermodalité pour favoriser un changement de comportement
- Travail de réflexion sur son rapport à la modalité et l'adaptation de ses moyens à ses contraintes

En termes de relations avec les partenaires :

- Travail de sensibilisation auprès des prescripteurs pour les aider à mieux identifier et mieux orienter les publics
- Identification des besoins non satisfaits pour impulser des soutiens institutionnels adaptés

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Concernant le public, cette expérimentation a confirmé que le public Jeunes a ses **caractéristiques propres** quant à ces attentes sur le thème de la mobilité, son degré de patience et son approche des solutions.

Les points à retenir pour la transférabilité :

- Adapter le discours et l'animation au public visé
- Calibre un volume et un temps d'accueil spécifique au public jeune qui se démobilise vite
- Prendre en compte le délai parfois long qu'il faut à un bénéficiaire pour s'approprier les services proposés

2. Actions menées dans le cadre du dispositif

Le choix de **mixer format collectif et format individuel** dans l'accompagnement de ce public est pertinent et d'ailleurs est intéressant pour d'autres publics.

L'outil de diagnostic proposé (bilan de compétence mobilité) a également adapté et permet de mettre le bénéficiaire dans une **situation d'échange constructif** sur sa situation.

Toutefois, comme évoqué plus haut dans le paragraphe 2.D, les actions proposées doivent intégrer des réponses plus développées aux problématiques matérielles et financières notamment concernant le permis.

Les points à retenir pour la transférabilité :

- Avoir un format d'accueil différent (accueil en groupe systématique avant accueil individuel)
- Etoffer l'offre matérielle hors voiture et scooter
- Travailler avec les financeurs potentiels de permis sur un accompagnement financier spécifique
- Stimuler le développement d'acteurs mobilité pour élargir les zones géographiques couvertes

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Cette expérimentation s'est avérée très enrichissante en termes de collaboration partenariale notamment avec les Missions Locales.

La mise en place du **dispositif Garantie Jeunes** s'est avérée très intéressante pour développer cette action partenariale et pour mieux connaître nos champs d'action respectifs.

Cela a mis également en valeur toute la **plus-value que peut apporter un acteur spécialisé dans la thématique mobilité** à une structure plus généraliste dans son approche.

Les points à retenir pour la transférabilité :

- Connaissance du territoire, des acteurs et opérateurs mobilité et des dispositifs existants
- Travailler en plus grande proximité avec les prescripteurs et opérateurs (retour sur orientation)
- Organiser des actions de promotion et de présentation de l'action et des moyens auprès des prescripteurs
- Rencontrer régulièrement les prescripteurs pour corriger / améliorer l'approche

4. Impacts sur la structure

Le plus grand enseignement pour les plateformes chargées de cette expérimentation est **l'adaptation du dispositif d'accompagnement en y intégrant une phase collective** avant la phase individuelle.

Les attentes des bénéficiaires étant différentes (selon propre appropriation de sa mobilité), elle permet de renseigner efficacement l'ensemble des participants et de se concentrer en individuel sur les personnes nécessitant un appui renforcé.

De nouvelles modules de formation ont été spécifiquement développés tels que l'atelier nouvelles technologies ou une approche sécurité routière renforcée.

Autre point important à souligner : **l'expertise du conseiller mobilité** qui est plébiscité par les prescripteurs. Cela a renforcé notre image auprès de nos partenaires et confirme toute la spécificité de cette fonction et ce qu'elle peut apporter face à des publics en difficulté.

Les points à retenir pour la transférabilité :

- Le conseiller mobilité : un rôle qui ne s'improvise pas
- Une approche professionnelle renforçant l'intérêt du dispositif
- Savoir adapter son approche et ses contenus pour gagner en efficacité

Conclusion

Ces deux années d'expérimentation se terminent avec un bilan global très positif.

Grâce à ce soutien, Wimoov a pu :

- développer un accompagnement spécifique des publics suivis par les Missions Locales
- renforcer ses liens avec ces partenaires importants de l'insertion et de l'emploi
- aider plus de 700 jeunes dans leur approche de la mobilité
- favoriser l'accès à l'emploi et la formation de 36% des personnes suivies individuellement
- développer de nouveaux modules de formation et d'animation
- faire évoluer son approche des publics et ses modes d'interventions
- créer de nouveaux partenariats avec des opérateurs mobilité sur les territoires
- améliorer la perception des acteurs locaux sur les problématiques de mobilité
- crédibiliser son action auprès des prescripteurs et des institutionnels des départements

Ces points de satisfaction sont toutefois contrebalancés par une problématique largement partagée par l'ensemble des porteurs de projet retenus sur cette expérimentation : la grande difficulté à capter des financements nous permettant de poursuivre nos actions.

Malgré de nombreuses démarches pendant 2 ans auprès de divers institutionnels publics (état, région, département, EPCI), la reconnaissance des institutionnels du lien entre emploi et mobilité et des résultats tangibles sur le plan opérationnel, les possibilités de financement sont toujours aussi restreintes ou difficiles à mettre en œuvre (exemple : un fond Etat à destination des EPCI alors qu'ils étaient en pleine recomposition suite à la loi NOTRE).

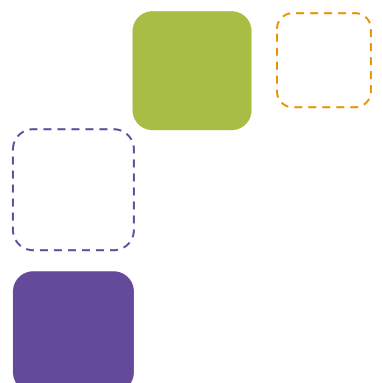
Le fléchage des fonds publics vers des publics très ciblés complique les démarches et au final ce sont nos structures qui sont fragilisés et ne peuvent se projeter dans le temps alors que l'impact de nos actions demande une certaine patience.

Nous avons émis dès la fin d'année 2016 nos interrogations quant au non-renouvellement de l'expérimentation en 2017 et ses conséquences. Nous ne pouvons que constater que, sans relais financier, une perte de dynamique avec les Missions locales est déjà constatée en ce début d'année.

Pour pallier à cette difficulté récurrente, une des pistes intéressantes à creuser serait de repenser le rôle et actions menés par les Autorités Organisatrices du Transport. Le conseil mobilité pourrait être pleinement intégré à leur champ d'action et pourrait être confié en sous-traitance à des structures associatives dans un format identique aux appels d'offres concernant les transporteurs. Ces contrats étant conclus pour des durées supérieures aux subventions annuelles de l'insertion, il y aurait un impact direct en termes de projection de l'action et de pérennisation des emplois.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

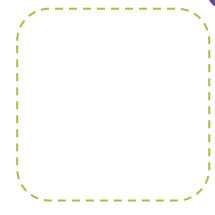
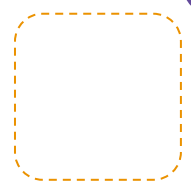
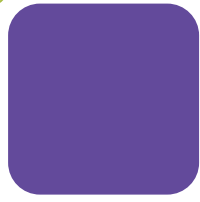
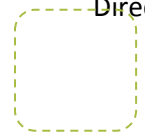
- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**
- **Tableau 4 sur l'exécution financière**



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



Restitution du porteur de projet
Annexe - Public visé par le projet
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	<i>AP5_36</i>	Nom de la structure porteuse de projet		<i>WIMOOV</i>	
	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée du projet	Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action					
Jeunes	368	385		753	
Adultes				0	
Nombre total de bénéficiaires	368	385		753	

		Bénéficiaires entrés pendant toute la durée du projet
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans		
18-25 ans		753
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Situation		
Élèves en pré-élémentaire		
Élèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		753
Actifs occupés		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Niveau de formation		
Infra V		172
Niveau V		488
Niveau IV		84
Niveau III		9
Niveau II		
Niveau I		
Sexe		
Filles		239
Garçons		514
2. Adultes		
Qualité		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Educateurs spécialisés		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		

		Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML		Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML.
Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML		
Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML		
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre du projet est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département)		Départementale
Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région)		
Régionale (une seule région)		
Inter-régionale (2 et 3 régions)		
Nationale (plus de 3 régions) ?		
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville		Oui, une partie de mon territoire
Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville		
Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville		

Remarques

Toutes remarques liées aux éléments renseignés dans ce fichier peuvent être précisées dans cette cellule.

Restitution du porteur de projet
Annexe Publics - Aide au remplissage

Ce document a pour but de mieux connaître le public (nombre et composition) et l'échelle d'intervention des projets financés par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. Il est à compléter dans le cadre de la restitution finale **au format excel suivant « APXX_XXX_ANNEXE PUBLICS_EXPE-S1_2015 », selon les codes qui vous ont été attribués.**

Cette aide reprend la structure du document et précise les modalités de remplissage du document.

A noter : les parties du document en italique (identifiant du projet, nom de la structure porteuse, catégorie Autres) sont modifiables. Une case remarque est à votre disposition en bas du document pour toute remarques concernant le remplissage de ce document.

Identification

Le code qui vous a été attribué, qui constitue l'identifiant FEJ de votre projet, doit être renseigné dans la cellule suivant "Identifiant du projet", en cohérence avec l'archivage du fichier (APOJ_XX, APEP_XX, APDOM4_XX, HAP_XXX, etc.). Il vous est ensuite demandé de renseigner le nom de la structure qui porte le projet.

Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action

Il s'agit de suivre le nombre de bénéficiaires effectifs **entrant dans le dispositif** pour chaque année.

Une année du dispositif ("Année 1, Année 2, Année 3") correspond à une "**promotion**" de **bénéficiaires recrutés**. Pour les projets en milieu scolaire ou universitaire par exemple, les bénéficiaires seront recensés par année scolaire. Si le programme recrute des bénéficiaires en continu, il s'agit de périodes de 12 mois à partir du démarrage du dispositif. Toute précision à ce sujet peut être indiquée dans la case "Remarques".

Exemple: si un dispositif prévoit l'entrée de 13 000 bénéficiaires l'année 1, 27 000 nouveaux bénéficiaires l'année 2, aucun nouveau bénéficiaire l'année 3; alors B9 = 13 000, C9 = 27 000; D9 = 0 et E9 = 40 000.

Il est important de souligner que par "**bénéficiaires**" de l'action nous entendons les **bénéficiaires directement touchés par l'action, c'est-à-dire les personnes étant en contact direct avec le programme lors de son déroulement (bénéficiaire d'une formation, d'un accompagnement, etc.)**. Par exemple, un projet dont l'action principale serait une formation du personnel des missions locales bénéficie directement à ce public adulte et indirectement aux jeunes suivis par les missions locales ; le document nous renseignera donc uniquement sur ce public adulte.

Cette première section récapitule le nombre total de bénéficiaires, selon qu'ils sont jeunes (moins de 25 ans) ou adultes. Cette distinction est faite par l'âge mais également par la qualité : un éducateur spécialisé de 24 ans bénéficiant du programme **en tant qu'éducateur** (mis en réseau avec d'autres professionnels de jeunesse par exemple) sera comptabilisé comme un bénéficiaire adulte.

Les première, deuxième et troisième colonnes détaillent le nombre de bénéficiaires **par "promotion" du dispositif** (voir plus haut), pour les jeunes bénéficiaires, pour les adultes bénéficiaires et pour l'ensemble des bénéficiaires.

La quatrième colonne détaille le nombre de bénéficiaires directs **entrés dans le dispositif (qu'ils aient abandonné ou non en cours de route) pendant toute la durée du projet**. Ce décompte est détaillé pour les jeunes bénéficiaires, les adultes bénéficiaires et le total.

Dans la dernière colonne, il s'agit de renseigner le nombre de bénéficiaires **ayant abandonné ou ayant été exclus pendant toute la durée du dispositif**. Par exemple un bénéficiaire ayant déménagé dans une région où le dispositif n'existe plus sera comptabilisé dans cette catégorie. Ce décompte est détaillé pour les jeunes bénéficiaires, les adultes bénéficiaires et le total.

Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques

1. Jeunes

Dans cette section, il s'agit de préciser la composition du public **effectivement touché** de jeunes bénéficiaires à **leur entrée dans le dispositif** en termes d'âge, de situation, de niveau de formation et de sexe. Pour chaque caractéristique, **le nombre de jeunes de chaque sous-catégorie (tranche d'âge par exemple) doit être précisé**. Ces caractéristiques sont détaillées ici.

L'âge est défini par tranche. Chaque tranche inclut l'âge le plus bas, mais exclut l'âge le plus haut : la catégorie "moins de 6 ans" regroupe les enfants jusqu'au jour de leur 6^{ème} anniversaire exclus, la catégorie "6-10 ans" regroupe les plus de 6 ans (à partir du jour de leur 6^{ème} anniversaire inclus) jusqu'au jour de leur 10^{ème} anniversaire exclus, etc. **Pour la catégorie "18-25 ans", le 25^{ème} anniversaire est inclus, tout comme l'année qui suit, jusqu'au 26^{ième} anniversaire exclus.**

La variable "situation" permet de distinguer les élèves scolarisés, des étudiants du supérieur, des demandeurs d'emploi et des actifs occupés.

Pour les élèves scolarisés, il s'agit de préciser le type d'établissement scolaire fréquenté : pré-élémentaire, élémentaire, collège, lycée général et technologique, lycée professionnel et CFA. Les étudiants du supérieur sont regroupés sous une seule catégorie. A noter que les étudiants du supérieur en CFA doivent être comptabilisés dans la catégorie "étudiants du supérieur" et pas dans la catégorie "jeune apprentis en CFA".

La catégorie "demandeurs d'emploi" regroupe toute personne sans emploi, en recherche d'emploi, inscrite ou non au Pole Emploi. Les stagiaires de la formation professionnelle font partie des demandeurs d'emploi.

La catégorie "Autres" doit être utilisée pour les situations ne correspondant pas aux catégories prédéfinies. Ce sera par exemple le cas de jeunes en errance. Dans ce cas, vous pouvez préciser de quelle situation il s'agit.

Le niveau de formation se décline comme suit :

- Niveau infra V : niveau de formation inférieur à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré ;
- Niveau V : niveau de formation équivalent à celui du BEP ou du CAP, et par assimilation, du CFPA du premier degré ;
- Niveau IV : niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat général, professionnel ou technologique ;
- Niveau III : formations du niveau du diplôme des instituts universitaires de technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur ;
- Niveau II : formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou du master 1 ;
- Niveau I : formation de niveau supérieur à celui du master 1.

Comme souligné précédemment, si le public cible du projet mené ne correspond pas aux catégories présentées pour chaque caractéristique, vous pouvez utiliser la catégorie "Autres" en précisant de quelle catégorie il s'agit (à la place du "(préciser)"). Deux lignes "Autres" sont présentées dans le document au cas où vous auriez plusieurs catégories de bénéficiaires n'entrant pas dans les catégories définies.

2. Adultes

Dans cette section, le public d'adultes bénéficiaires n'est caractérisé que par sa qualité, c'est-à-dire **la relation qu'il entretient avec le jeune** (parents) ou **la fonction qu'il occupe** (enseignants, conseillers d'orientation et psychologues, etc.). Vous devez préciser le nombre de bénéficiaires directs adultes de chaque sous-catégorie (parents, enseignants, etc.) composant le public du projet.

Si le public cible du projet ne correspond pas aux catégories présentées ici, vous pouvez utiliser la catégorie "Autres" en précisant de quelle catégorie il s'agit (à la place du "(préciser)"). Deux lignes "Autres" sont présentées dans le document au cas où vous auriez plusieurs catégories de bénéficiaires n'entrant pas dans les catégories définies.

Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif

1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?

Cette question permet d'identifier si la totalité ou une partie des bénéficiaires directement touchés par le dispositif est inscrite et suivie par la mission locale. La question doit être renseignée selon la prévision avant le démarrage du projet et en fonction de ce qui a été effectivement mis en place. Les cases sont pré-remplies.

Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place

Les cases de cette section sont pré-remplies. Il faut sélectionner la réponse adaptée selon la prévision avant le démarrage du projet dans la première colonne puis à la fin du projet, en fonction de ce qui a été finalement mis en place.

1. L'action que vous menez dans le cadre du projet est-elle à l'échelle :

Il suffit de sélectionner l'échelle d'intervention de votre projet. Cette échelle d'intervention est définie comme suit :

- Communale : une ou plusieurs communes ou communautés de communes ou d'agglomération dans un même département ;
- Départementale : un ou plusieurs départements dans une même région ;
- Régionale : une seule région ;
- Inter-régionale : 2 et 3 régions ;
- Nationale : plus de 3 régions.

Un seul choix est possible : un projet mis en place dans plusieurs départements d'une même région sera classé dans la catégorie "départementale" s'il n'est pas mis en place dans tous les départements de la région ; dans le cas contraire, il sera placé dans la catégorie "régionale". Dans le cas d'un projet mis en place dans des communes de plusieurs régions, le projet sera classé comme "inter-régionale" s'il s'agit de 2 ou 3 régions, ou "nationale" s'il s'agit de plus de 3 régions.

2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?

Il s'agit de caractériser la part d'intervention sur des quartiers politique de la ville. Par exemple, un dispositif mis en place uniquement dans des établissements en quartiers prioritaires de la politique de la ville pourra répondre "Oui, la totalité".

Remarques

Toutes remarques liées aux éléments renseignés dans ce fichier peuvent être précisées dans cette cellule.

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre

Numéro du projet	AP5_36	Description synthétique de chaque action	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
				Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
1. Préparation du projet	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								
Action n°1	Juin - juillet 2014 : préparation et envoi dossier	2			directeur				
Action n°2	Septembre - octobre 2014 : recrutement Hautes Pyrénées	2			directeur				
Action n°3	Septembre - octobre 2014 : rencontres partenaires - organisation logistique	2			directeur / conseiller 65				
Action n°4	Novembre 2014 : constitution comité de pilotage	1			directeur				
Action n°5	Janvier 2015 : présentation équipes Missions Locales intervention Wimoov	1			directeur / conseillers				
Action n°6	Mars 2015 : calage dates interventions sur site ateliers collectifs (fait en 2015 et 2016)	1			conseillers				
2. Mise en œuvre du projet	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								
Action n°1	Février - avril 2015 : Démarrage 1ers ateliers Garantie Jeunes	2			conseillers				
Action n°2	Mai 2015 : réorganisation RH des plateformes 32 et 65	2			directeur				
Action n°3	Juillet 2015 : CRE n°1	1			directeur / adjoint				
Action n°4	Octobre 2015 : début enquête Lhorty bénéficiaires et 1er contact ANSA	8			directeur				
Action n°5	Décembre 2015 : première réunion porteurs projets ANSA				directeur				
Action n°6	Décembre 2015 : comité de pilotage	0,5			directeur / conseillers				
Action n°7	Janvier 2016 : point Missions Locales et CRE n°2	1			directeur / adjoint / conseillers				
Action n°8	Février 2016 : point ANSA à Tarbes				directeur / conseillers				
Action n°9	Avril 2016 : 2ème réunion porteurs ANSA				directeur				
Action n°10	Point évaluateur FEJ à Tarbes				directeur / conseillers				
Action n°11	Juin 2016 : 3ème réunion porteurs ANSA				directeur				
Action n°12	Juin 2016 : comité technique 65 partenaires				conseillers				
Action n°13	Juillet 2016 : CRE n°3				directeur / adjoint				
Action n°14	Octobre 2016 : 2ème comité de pilotage				directeur / conseillers				
Action n°15	Octobre 2016 : 4ème réunion porteurs ANSA et préparation colloque FEJ Paris	2			directeur				
3. Achèvement du projet	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								
Action n°1	Décembre 2016 : colloque Paris				directeur				
Action n°2	Mars 2016 : bilan final	2			directeur / adjoint				

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation

Numéro du projet	AP5_36
-------------------------	--------

	Nom de l'outil	Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)	Utilisateurs ou destinataires	Format (papier, électronique, etc.)	Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non)
1	Bilan compétence mobilité	outil de diagnostic	Bénéficiaires	Entretien individuel	oui
2	Atelier mobilité solutions du territoire	outil de formation	Bénéficiaires	Animation collective	oui
3	Atelier mobilité nouvelles technologies	outil de formation	Bénéficiaires	Animation collective	oui
4	Atelier mobilité utiliser les transports en commun	outil de formation	Bénéficiaires	Animation collective	oui
5	Accompagnement permis	outil de formation	Bénéficiaires	Entretien individuel	oui
6	Présentation offre de services	outil de communication	Prescripteurs	powerpoint / papier	oui
7	Guide mobilité	outils de formation / communication	Bénéficiaires	papier	oui
8	Animation sécurité routière	outil de sensibilisation	Bénéficiaires / prescripteurs	Animation collective	oui